|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19)Charm el-Cheikh, Égypte, 28 octobre – 22 novembre 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document 18-F** |
|  | **6 septembre 2019** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Note du Secrétaire général |
| RÈGLES GÉNÉRALES RÉGISSANT LES CONFÉRENCESET UTILISATION DES SUPPORTS VISUELS |
|  |

Nous appelons votre attention sur les Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, adoptées par la Conférence de plénipotentiaires (Dubaï, 2018) et publiées dans le [Recueil des textes fondamentaux de l'Union internationale des télécommunications (Édition de 2019)](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN/fr).

En outre, le [Document 9 de la CMR-19](https://www.itu.int/md/R16-WRC19-C-0009/fr) donne des précisions sur la participation d'observateurs au titre de la Résolution 145 (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires.

Pour assurer le bon déroulement de la conférence, les délégués et les observateurs sont invités à revoir ces Règles générales ainsi que la Résolution 145 dont il est fait mention ci-dessus.

Pour aider le Président et les autres membres du Bureau à appliquer ces règles, un certain nombre de supports visuels, à utiliser comme suit, sont fournis aux délégations et aux observateurs:

– Pour demander la parole afin de s'exprimer sur le fond d'une question à l'examen, des microphones dans la salle seront programmés et attribués aux délégations et aux observateurs conformément à l'attribution des places. Au cas où le système en question ne serait pas disponible, des pancartes jaunes sur lesquelles sont imprimés en noir les codes des pays/organisations/entités seront mises à disposition et devront être utilisées pour demander la parole.

– Chaque délégation participant à la conférence se verra délivrer une pancarte jaune sur laquelle des carrés sont imprimés en noir. Ces pancartes ne doivent être utilisées que pour présenter une motion d'ordre ou soulever un point d'ordre concernant une question à l'examen.

– Chaque délégation ayant le droit de vote à la conférence se verra délivrer une pancarte blanche sur laquelle des carrés sont imprimés en rouge. Ces pancartes ne doivent être utilisées qu'en cas de vote à main levée.

Lorsqu'ils demandent la parole pendant les débats, les délégations et les observateurs sont invités à ne pas utiliser les porte noms blancs car ceux-ci ne sont, en général, pas lisibles depuis la tribune.

Votre coopération pour l'utilisation de ces supports visuels, qui sera très appréciée, facilitera les travaux du Bureau de la conférence.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général